

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI 9 JUILLET 1874

ÇA ET LA

L'un des meilleurs discours qui aient été prononcés durant les fêtes de la St. Jean-Baptiste est assurément celui du Père Lacombe devant la Convention. Le vénérable missionnaire a réclamé l'indulgence de son auditoire en avouant que durant trente-quatre années de résidence au milieu des tribus du Nord-Ouest, il n'avait parlé que le "sauvage," et qu'il en était arrivé maintenant à "penser sauvage" même en parlant français. Il se peut que l'apôtre ait un peu oublié sa langue maternelle, mais il n'a certes rien perdu du grand cœur d'un français et d'un prêtre, et, quelle que soit sa manière de penser, il pense éloquentement, sa parole charme, captive, entraîne. Aucun discours n'a été plus goûté que le sien.

Le P. Lacombe parcourt le Bas-Canada, cherchant des colons pour le Nord-Ouest. Effrayé de l'émigration considérable des "gens" d'Ontario vers ces régions, il fait appel aux Canadiens-Français pour les décider à se diriger aussi de ce côté et s'emparer de la prairie avant que l'élément anglais y domine. Ce projet patriotique est d'une saine politique et devrait être favorisé par tous les hommes éclairés.

Le P. Lacombe voudrait que chaque paroisse s'engageât à fournir chaque année son contingent d'émigrants; il désirerait surtout que nos compatriotes des Etats-Unis connussent davantage la province de Manitoba, son climat et ses ressources, bien convaincu qu'ils trouveraient là l'aisance, même la richesse, aussi facilement que sur le territoire américain. Nous apprenons que les curés de nos paroisses approuvent cette idée: espérons que le clergé des Etats-Unis l'accueillera de même.

Le Juge Routhier a l'honneur depuis quelques jours de se faire insulter par le *Witness* et plusieurs journaux fanatiques du Haut-Canada.

L'honorable juge a rendu dernièrement une sentence par laquelle il reconnaît "les immunités ecclésiastiques" et spécialement la liberté de la chaire. C'est ce qui fait crier ces journaux. D'abord cela ne les regarde pas, et ils feraient bien mieux de se mêler uniquement de leurs affaires. Quand un prêtre prêche dans son église, cela n'intéresse pas les protestants, car le prêtre ne les compte pas au nombre de ses ouailles et ne leur adresse ni conseils ni réprimandes.

Quant à la question elle-même, elle est à peu près identique à celle du procès Gubord; il s'agit, en dernière analyse, de la liberté religieuse garantie par nos lois. Un nommé Drouin se prétend diffamé par le sermon de son curé et il en appelle à la justice civile. Le juge lui répond: Vous êtes catholique, le curé a droit de parler de vous en chaire, et le tribunal est obligé de protéger ce droit, car la constitution déclare que l'église catholique est libre dans ce pays; que vous soyez mécontent de l'Eglise, ce n'est pas l'affaire du tribunal, c'est la vôtre.

Ce raisonnement de simple bon sens a déjà frappé plus d'un protestant; c'était celui du Juge Ramsay lorsqu'il était journaliste à Montréal.

Le ministre des Finances, M. Cartwright, a réussi à négocier sur le marché anglais un emprunt de vingt millions à 4 par 100, sans la garantie du gouvernement impérial. Cette heureuse transaction est la meilleure réfutation que l'hon. ministre pouvait faire de son discours sur le budget durant la dernière session. Il affirmait alors que le Canada ne peut compter sur un grand accroissement de richesses d'ici à plusieurs années. Si les capitalistes d'Angleterre l'avaient pris au mot, l'emprunt aurait fait fiasco. Heureusement qu'ils ont été mieux inspirés, et qu'ils ont eu confiance en l'avenir de notre pays.

Une lettre adressée au *Times* par Sir John Rose, notre ancien ministre des Finances, a beaucoup aidé M. Cartwright dans sa mission.

Les journaux publient le texte du traité de Réciprocité. Le point capital de ce traité est que tous les articles de l'industrie américaine seront admis en franchise chez nous.

Les amis du ministère se réjouissent en disant que le marché américain nous est ouvert et que nos manufactures sont en état de supporter la concurrence des Etats-Unis.

On le croira difficilement. Dans tous les cas, cela ne peut être vrai que pour un temps. Car si nos manufactures peuvent rivaliser avec celles des Etats-Unis, c'est que chez nous la main-d'œuvre est moins chère, mais l'un

des premiers effets du traité sera nécessairement d'en rendre le prix à peu près uniforme dans les deux pays, et alors notre jeune industrie sera sur le même pied que la vieille industrie américaine. L'issue de la lutte est facile à prévoir.

On assure que les industriels de Montréal sont presque tous très-hostiles à ce traité, et qu'un mouvement s'opère pour empêcher la législature à sa prochaine session de passer les lois fiscales qu'il exige.

OSCAR DUNN.

LE CLUB CARTIER

La jeunesse conservatrice de Montréal a formé l'hiver dernier une association sous le nom de *Club Cartier*. Le 1er juillet, ce Club a donné un banquet auquel assistaient les Hons. MM. Ouimet, Archambault, Chapleau, Chauveau, Mitchell et MM. White de la *Gazette*, Mousseau, M. P., A. Ouimet, M. P., etc. Des discours éloquentes ont été prononcés en cette circonstance par ces hommes politiques et par MM. DeCelles, J. Desrosiers, et J. L. Archambault, membres du Club. Cette démonstration a été digne et convenable sous tous les rapports.

Le *Club Cartier* compte une centaine de membres, tous recrutés parmi la jeunesse instruite de Montréal. M. DeCelles en est le président.

O. D.

UNE CANTATRICE DISTINGUÉE

Dans la Compagnie d'Opéra qui délecte en ce moment le public de Montréal, la position de Prima-Donna est occupée par Mlle. PAULINE CANISSA, une véritable artiste, par le caractère, le talent, et l'éducation. Son chant souple et vibrant plait et pénètre dans les cœurs. Douce et tendre dans les scènes intimes, riante et folâtre dans les scènes comiques elle sait se montrer noble et distinguée dans les rôles sérieux, ardente et passionnée dans les mouvements tragiques. Elle parle et chante le français à ravir, et possède de plus les langues italienne, anglaise, allemande, et le hongrois, son dialecte naturel. Ses traits mobiles révèlent tour à tour les diverses émotions qui se succèdent dans son rôle: ses yeux lancent la foudre, et tantôt, brillent d'un éclat velouté. Elle entre dans l'esprit des pièces, avec entrain, et se revêt de la personnalité qu'elle représente. Sa voix a tout le registre des grandes cantatrices, elle est douce et forte, égale et soutenue. Les difficultés de la vocalisation se sont effacées pour elles. Les roulades les plus rapides, les trilles les plus vibrants, les transitions les plus soudaines ne sont qu'un jeu pour l'organe discipliné de cette cantatrice d'élite. Joignez à ces dons, celui d'un extérieur séduisant, et vous ne vous étonnerez pas que Montréal se porte en foule aux représentations dont le Rond Victoria est le théâtre. Les artistes et l'orchestre qui soutiennent Mademoiselle Canissa, ne nuisent pas à l'éclat de la Prima Donna, et cependant remplissent chacun son rôle avec assez de succès. Messieurs Henry C. Peakes, et M. Tilla méritent une mention particulière. Le répertoire est bien choisi, et nous recommandons à nos lecteurs de ne pas manquer cette occasion d'entendre de la bonne musique savamment interprétée. Les prix d'ailleurs sont à la portée de tous.

NOUVELLES

Nous apprenons qu'un nombre considérable de Canadiens-Français, établis à Marquette, Michigan, et dans le voisinage, se proposent d'émigrer à Manitoba. M. Théophile Roy qui est à la tête de ce mouvement, voudrait avoir si possible, un *township* entier pour cette colonie qui nous arriverait, pourvu de toutes les choses nécessaires à l'exploitation du sol. Il paraît, de plus, que cette colonie serait accompagnée d'un prêtre, de marchands, hommes d'affaires et de profession. Nous espérons que les démarches de M. Roy auront plein succès.

Au nombre des Canadiens qui sont venus à Montréal, à l'occasion de la fête du 24 juin, se trouve M. le major Mallette, officier distingué de l'armée américaine, aujourd'hui attaché au département du Trésor de Washington, et président de la société historique de cette ville. On nous informe que M. Mallette se propose de passer ici un mois pour recueillir des renseignements qui formeront la matière d'une histoire du Canada à l'usage des écoles américaines, qu'il publiera à son retour à Washington.

M. Guillaume Lamothe, le nouveau maître de poste de Montréal doit entrer immédiatement en fonctions.

M. Geoffrion a prêté serment comme ministre du Revenu de l'Intérieur.

Le premier ministre a formellement offert le portefeuille de la Justice à l'hon. M. Fournier, qui l'a accepté. M. Fournier s'est rendu samedi dans la capitale et est entré dans ses nouvelles fonctions.

On lit dans le *Métis* du 20 juin :

Nous apprenons avec plaisir que M. le chevalier Taillefer a reçu de Rome par Mgr. Grandin la croix de Pie IX, ainsi que l'épée et le chapeau de Chevalier. On sait que M. Taillefer a été fait chevalier de Pie IX, l'année dernière par un bref du Saint Père.

Mgr. Grandin a bien voulu se charger d'apporter de Rome à M. Taillefer les insignes de l'Ordre de Pie IX. Nous aimons à rapporter ici une touchante circonstance que nous a racontée Sa Grandeur relativement à la tradition de la croix par le Saint Père lui-même. C'était le Rév. P. Martinet, Procureur des Oblats à Rome, qui présentait la croix de M. Taillefer au Saint Père pour la faire bénir. Le Saint Père en voyant cette croix dit en souriant: Ah! c'est la croix de Chevalier de Pie IX." Oui, très Saint Père, répondit l'abbé Martinet. "Votre Sainteté a daigné décorer de cet ordre M. Taillefer, officier canadien aux zouaves pontificaux. En vous témoignant sa reconnaissance, très Saint Père, il exprime le désir de tenir cette croix de votre main."— "Eh bien! je la prends et je la lui remets de ma main." Le Saint Père prit la croix dans sa main, puis l'ayant remise il la bénit. Cette particularité ne peut être que très précieuse pour M. Taillefer et tous ses anciens compagnons d'armes canadiens aux zouaves pontificaux. Dimanche dernier la croix a été remise à M. Taillefer par Sa Grâce Mgr. Taché. Nous félicitons de tout cœur notre digne compatriote M. Taillefer de ce beau témoignage d'estime que Pie IX sait donner à la vertu et au mérite.

On a reçu information officielle que l'hon. M. Cartwright a placé sur le marché anglais un prêt de vingt millions de piastre à 90 cts.; intérêt: quatre pour cent.

M. L. A. Seers, avocat de Beauharnois, a été nommé Directeur pour le cadastre des comtés de Beauharnois et de Chateauguay. Il est probable que le rayon de sa juridiction sera prochainement étendu davantage. M. J. Maher est nommé son assistant.

Nous apprenons que le procès de M. Lépine, a été remis au prochain terme. L'hon. M. Chapleau avait été prié de le défendre.

Le numéro du *Bulletin de l'Union-Allet* du mois de juin, nous est arrivé avant hier. Il renferme des articles très-intéressants, entre autres une lettre de Notre Saint Père le Pape à ses Zouaves du Canada, en réponse à l'adresse que ces derniers lui ont présentée, il y a quelques mois, par l'intermédiaire de leur aumônier, M. le Chanoine Edmond Moreau; la première partie d'un feuilleton sur la prise de Rome, le 20 septembre 1870. Depuis quelques temps le *Bulletin de l'Union-Allet* publie aussi des correspondances particulières qu'on lui envoie d'Europe sur les événements de Rome.

M. Legge est revenu de Pontiac après avoir inauguré le prolongement du chemin de Colonisation du Nord, depuis Aymer jusqu'à la rivière Creuse.

Des mandats ont été signés par le Recorder contre la Compagnie des chars, accusée de cruauté envers les animaux. L'accusation se base sur le fait que le jour de la St. Jean-Baptiste, les conducteurs ont reçu un trop grand nombre de passagers sur les voitures publiques.

La ligne de vapeurs de la Cie. *Union* a commencé le service entre Montréal et Québec, mardi soir. Les deux nouveaux vapeurs de l'opposition sont l'*Abyssinian* et l'*Athenian*. De son côté la Cie. du Richelieu a mis les vapeurs *Canada* et *Trois-Rivières* pour faire opposition à l'opposition elle-même. Le prix du passage de Québec à Montréal est réduit à \$1.00 (repas et cabine compris) et 25 cts., passage de pont.

L'hon. M. Sydney Smith vient de laisser sa place d'Inspecteur des bureaux d'enregistrement du Haut-Canada, afin de rentrer dans la vie publique par la législature locale.

L'hon. M. Cockburn, ex-Orateur des Communes et que le sort des dernières élections générales a fait rentrer dans la vie privée, est venu s'établir à Ottawa où il pratique comme avocat. Il vient d'être nommé solliciteur de la banque de Montréal.

Mgr. Horan en débarquant à Liverpool a eu le malheur de se casser un bras en tombant. Cet accident n'empêchera pas le vénérable évêque de se rendre à Rome.

Les élections pour Provencher, Napierville, Verchères et West Elgin se feront d'après la nouvelle loi électorale. Les writs ont été envoyés à Son Excellence pour qu'il y appose sa signature.

On imprime les nouvelles lois d'élection sous forme de pamphlets qui seront prêts sous peu.

A l'assemblée du Comité d'Organisation de la St. Jean-Baptiste qui a eu lieu jeudi soir, il a été résolu unanimement que des poursuites soient intentées contre la Compagnie de Navigation de Longueuil pour la faire condamner à payer les dommages qu'elle a causés à la Société en ne lui fournissant pas, suivant ses engagements, le tri-